



Compte-rendu de la Commission de l'Organisation des Compétitions du 15 Mars 2023 PV N°14/22-23

Présents : M. Belfatmi, F. Meziani, S. Mesrour, M. Bakouri, F. Leclercq, N. Meziani,
Invité : D. Luangraj, B. Salhi

Communication :

Pour toutes demandes concernant la COC 93 merci de bien vouloir les faire parvenir à l'adresse mail de la commission "5893000.coc@ffhandball.net"

Rappels :

Arbitrage : Tous les jeunes arbitres Clubs, les juges arbitres accompagnateurs doivent être vigilants sur les vérifications des feuilles et que les seuls juges accompagnateurs licenciés peuvent se mettre sur la feuille de match.

Rappel concernant le Règlement particulier voté lors de l'Assemblée Générale

REGLEMENTS PARTICULIERS DEPARTEMENTAUX

Article 1 – HORAIRES DES RENCONTRES OFFICIELLES DES CATEGORIES

1.1 : +16 féminins et masculins

- Vendredi de 19h00 avec accord du club adverse
- Samedi de 18h00 à 21h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.2 : U18 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 16H00

1.3 : U15 féminins et masculins

- Samedi de 14h00 à 18h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

1.4 : U13 féminins et masculins et catégories inférieures

- Samedi de 14h00 à 17h00
- Dimanche de 09h00 à 15H00

Article 2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Se référer au règlement régional.

Article 3 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

La conclusion devra être établie 21 jours avant la journée de championnat sous peine d'amende financière.

Article 4 – DELAI D'ETABLISSEMENT DE LA CONCLUSION

Les feuilles de match devront être envoyées dans Gesthand avant le lundi midi pour les rencontres du weekend et pour les rencontres en semaine, le surlendemain midi sous peine de sanction financière.

Article 5 – RESPONSABLE DE SALLE

Pour toutes les rencontres des U15, U18 et +16 ans, le club recevant devra inscrire un responsable de salle majeur sur la FDME sous peine de sanction financière.



SEMAINE N° 10 DU 06/03 AU 12/03/2023

PENALITES FINANCIERES

Pas de Responsable Salle sur Feuille de Match

Article 88.2 des règlements généraux

+16M 2EME DIVISION HANDBALL CLUB DU BOURGET 1B vs HANDBALL CLUB DE GAGNY 1B	HANDBALL CLUB DU BOURGET 1B
+16M 2EME DIVISION HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN 1C vs SAINT-DENIS HANDBALL 1C	HANDBALL CLUB DE LIVRY-GARGAN 1C

Pas de Chronométrateur sur Feuille de Match

Article 98 des règlements généraux

+16M 2EME DIVISION HANDBALL CLUB DU BOURGET 1B vs HANDBALL CLUB DE GAGNY 1B	HANDBALL CLUB DU BOURGET 1B
---	-----------------------------

Feuille de match hors délais

Article 98.7 des règlements généraux

U11M NOISY LE GRAND HANDBALL vs HANDBALL CLUB ROMAINVILLOIS	NOISY LE GRAND HANDBALL
---	-------------------------

PENALITES SPORTIVES ET FINANCIERES

Joueur pas dans la convention

Article 109.3.4 des règlements généraux

U15M EXCELLENCE AULNAY HANDBALL vs ENTENTE LIVRY-GARGAN/GAGNY	ENTENTE LIVRY-GARGAN/GAGNY
---	----------------------------

Forfait Isolé club Visiteur

Article 104.2 des règlements généraux

U18M HONNEUR ASSOCIATION SPORTIVE DE BONDY vs NOISY LE GRAND HANDBALL	NOISY LE GRAND HANDBALL
---	-------------------------

Forfait Isolé club Recevant

Article 104.2 des règlements généraux

+16F 1ERE DIVISION NOISY LE GRAND HANDBALL 1E vs ATHLETIC CLUB DE BOBIGNY 1B	NOISY LE GRAND HANDBALL 1E
--	----------------------------

Forfait Général

Article 104.3 des règlements généraux

+16F 1ERE DIVISION POULE PLAY-OFF NOISY LE GRAND HANDBALL 1E	NOISY LE GRAND HANDBALL
--	-------------------------

Le Président de la COC93
 Mohamed Mehdi BELFATMI

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.